

LE PETIT JOURNAL

DE LAIMONT ET FONTENOY

BULLETIN MUNICIPAL N°36

MARS 2019



Le mot du maire



Je profite de cet éditorial pour vous tracer les lignes directrices de l'action communale en 2019.

Nous avons constitué un groupe de réflexion avec les enseignants et les élus des parents d'élèves pour clarifier les perspectives du devenir du RPI. A ce jour, des solutions de scolarisation des enfants de maternelle sur Laimont et les enfants du primaire à Revigny côté collège sont à l'étude pour la rentrée 2020. Cette organisation nouvelle doit permettre de consolider l'école maternelle à Laimont, de maintenir le lien social et les emplois sur nos villages. Afin de faciliter la gestion des horaires, il est envisagé une garderie matin et soir (avec une grande amplitude) sur Laimont. Il n'y a pas de cantine prévue dans ce dispositif pour les maternelles, les primaires ayant eux accès à la cantine de Revigny. Un chantier important au constat de la baisse des effectifs scolaires obérant le maintien d'un RPI de qualité. En conséquence, le lien historique avec Chardogne sera sûrement rompu car les secteurs de recrutement des collèges sont différents.

Parmi les chantiers 2019, la requalification de la rue haute et le bas de la rue Joseph Colas est lancée. Aménagements piétonniers et routiers, ainsi qu'agrandissement du parking de l'ancienne boulangerie sont prévus et le dossier sera présenté aux habitants très rapidement.

L'année 2019 verra le dépôt du dossier d'extension du site de Suez-Minerals. En liaison avec l'AAPEL, la commune sera extrêmement attentive au contenu du projet sur les aspects nuisances et sécurité par rapport à la population. Nous avons la mission de poser nos conditions pour que ce dossier se déroule dans les meilleures conditions.

Vous trouvez dans ce numéro, comme habituellement, le compte-rendu des activités dans notre village en 2018 et je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe Vautrin, maire de Laimont

Ouverture du secrétariat de

Mardi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30
Samedi de 10 h 30 à 11 h 30

tél. 03 29 70 58 65 fax 03 29 70 51 82
par e-mail : mairie@laimont.fr



Location de salles

Plusieurs locaux communaux sont susceptibles d'être mis à disposition, soit gracieusement, soit moyennant une location. Pour tout renseignement, visite ou réservation, prendre obligatoirement contact avec la mairie.

tél. 03 29 70 58 65 fax 03 29 70 51 82 ou e-mail : mairie@laimont.fr

Rappel des horaires de la déchetterie intercommunale

	Horaires ETE*	Horaires HIVER*
Mercredi	08h30-12h30 14h30-18h30	08h30-12h30 14h30-17h00
Jeudi	14h30-18h30	14h30-17h00
Vendredi	14h30-18h30	14h30-17h00
Samedi	08h30-12h30 14h30-18h30	08h30-12h30 14h30-17h00
Dimanche	08h30-12h30	08h30-12h30

Le passage aux horaires d'hiver et d'été intervient en même temps que le changement d'heure.

Particuliers : accès gratuit sur présentation de la carte d'accès délivrée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Revigny ou à la mairie (vous munir de votre carte grise).

Professionnels du territoire : accès gratuit sur présentation de la carte d'accès spécifique délivrée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Revigny (dans la limite d'un m³ par entreprise et par semaine).

Les assistantes maternelles agréées domiciliées à Laimont

BOUGHANEM Cécile - 17 rue Joseph Colas

Tél. 03 29 78 70 51

DELEPIERE Frédérique - 19 chemin de la Barrière

Tél. 03 29 45 65 97

DUBOIS Edith - 13 rue Joseph Colas

Tél. 07 86 84 23 90

GACOIN Josette - 18 route de Revigny

MILLON Kathy - 2^{bis} rue Joseph Colas

Tél. 09 52 32 86 94

REMY Magali - 6 rue du Cachon

Tél. 09 53 32 18 41



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Relais Assistante Maternelle, COPARY à Revigny.

Contact : Tél. 03 29 78 92 44 - ram@copary.fr

Au registre de l'état civil

NAISSANCE

LOGETTE Thibault à Bar-le-Duc le 14/01/2018
KOLP Chloé Marie Christine à Bar-le-Duc le 06/04/2018
RAFFNER Tilia à Bar-le-Duc le 04/05/2018
HUGEAT Louis à Bar-le-Duc le 19/05/2018
CHAHATE Amir à Bar-le-Duc le 27/06/2018

MARIAGE

Djamila DJEBBAR et Umit BAS le 21/04/2018
Anna KURCHENKO et Damien PARISSÉ le 25/08/2018

DÉCÈS

VESEL Marie-Thérèse veuve HANNEQUIN	à Bar-le-Duc	le 16/01/2018
NEHOU Claude	à Laimont	le 20/01/2018
RISSE Pascal Georges	à Fains-Véel	le 01/02/2018
VESEL Paul	à Bar-le-Duc	le 22/02/2018
EBER Léon Gustave	à Commercy	le 23/04/2018

Nouveaux habitants

Pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions, faites-vous connaître au secrétariat de la mairie.
N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales au plus vite.



Les recensés de l'année



Marion GAUTIER
Lilian MARTIN
Benjamin RISSE
Rebecca FOURMENT
Rémi MAISON
Julie THILL

Les jeunes diplômés

Emeline LOSCOT	DNB
Noémie SEDMAK	DNB
Thomas MARJOLLET	DNB
Laurane BLOQUET	BAC L
Fabien LAURENT	BAC STL
Clément LOSCOT	BAC S
Victor VACHER	BAC ES
Mathis PERSONNETAZ	BAC STMG
Mélissa BOUGHANEM	BTS Assistant gestion PME PMI
Maxime BERTON	DUT génie élec. et info indus
Julien LAHEURTE	Licence d'histoire
Nathanaël SEDMAK	Licence
Clémentine GALAND	Bachelor en management (BAC+3)



Participation citoyenne : une démarche partenariale et solidaire



La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les incitant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à substituer à l'action de gendarmerie.

Ce dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des forces de l'ordre. c'est donc en coordination étroite avec la brigade territoriale de gendarmerie de Revigny que ce dispositif est mis en œuvre.

Vous constatez un mouvement de véhicule bizarre, des démarcheurs mal identifiés... vous pouvez prévenir les référents du dispositif qui se chargent de faire suivre l'information :

GORNET Jean-Marie (06 25 30 61 49)
NICOLAS Willy (06 31 03 68 80)
NIDA Frédéric (06 71 38 57 46)

Pour les sujets qui demandent moins de réactivité, un site mail : vigilance@laimont.fr

Merci de votre participation vigilante et solidaire.

Informations administratives

Elections européennes 2019



Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu en un seul tour le dimanche 26 mai.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

NOUVEAU !

Le Répertoire Électoral Unique (REU) est entré en vigueur le 1er janvier 2019, pour une première utilisation programmée lors des élections européennes de mai 2019.

Créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales, dans le but de simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales, d'alléger la charge de travail dévolue aux communes et de fiabiliser les listes électorales.

CE QUI CHANGE POUR VOUS :

La suppression des dates limites « historiques » du 31 décembre pour les inscriptions.

Il devient possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin.

Les jeunes atteignant la majorité entre les deux tours peuvent voter maintenant au 2^{ème} tour.



A savoir : Pour les jeunes, jusqu'à 26 ans, ils restent inscrits sur la liste de résidence des parents. S'ils sont partis, c'est à eux d'effectuer la démarche de radiation s'ils le souhaitent.

Vous recevrez votre nouvelle carte électorale en temps utile sur laquelle figurera votre numéro Identifiant National Unique (INE) composé de dix chiffres et une lettre ou neuf chiffres et deux lettres.

Les travaux communaux

Trottoir et éclairage



Pose d'un lampadaire
chemin des Vignes



Restructuration complète de la rue Joseph Colas pour la sécurité des piétons.

Modification de l'éclairage : des lampes LED pour économiser l'énergie.

Ecole



Travaux d'entretien, investissements réguliers en matériels pédagogiques, une priorité pour notre commune.



Eglise Saint Rémi



Inspection générale de la toiture : nombreuses tuiles et ardoises ont été remplacées, reste un travail de charpente important, il est programmé pour cette année.

Plaques d'égout



Remplacement des plaques détériorées par l'importance de la circulation.

Columbarium

Une augmentation des places disponibles s'est avérée nécessaire.



Abribus



A la fois pour le confort et la sécurité des élèves de Laimont qui se rendent dans les écoles extérieures au village.

Salle des Associations

Rénovation complète de cette salle qui accueille le Scrabble, la Photothèque, les soirées jeux de cartes et jeux de société et de nombreuses réunions associatives. L'entrée des locaux de la mairie a, elle aussi, fait l'objet de travaux de peinture et d'électricité.

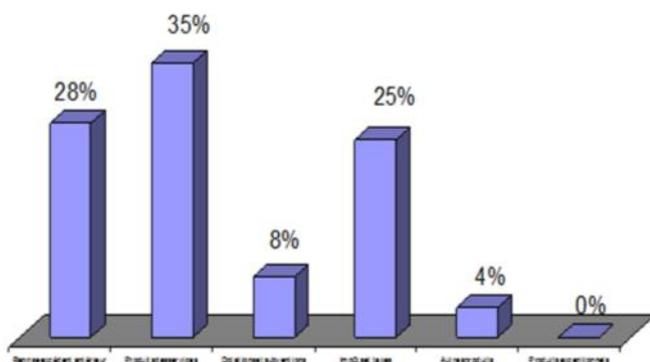


Commune de Laimont

Le Budget 2018

L'année 2018, comme les années précédentes, a été une année de pause sur le plan budgétaire. Comme vous le constaterez dans l'article consacré aux travaux communaux, les actions réalisées cette année ont permis notamment, d'installer deux columbariums au cimetière, de réparer la toiture de l'église, de réaliser des travaux de peinture dans la salle des associations, de remplacer les luminaires du hameau de Fontenoy, rue Joseph Colas et Rue du Poirier Judas par des luminaires LED basse consommation, d'installer sur le parking de la Mairie un abribus et de doter l'école de robots éducatifs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement sont stables entre 2017 et 2018. Le budget de fonctionnement passe de 647 979€ en 2017 à 644 793€ en 2018. Le versement à la section d'investissement est passé de 151 836€ à 235 331€.

* Les produits des services, avec 35,30% constituent un peu plus du tiers de nos recettes.

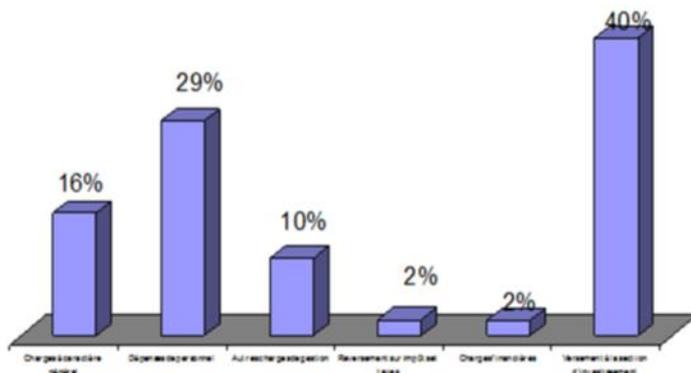
Dans le compte administratif 2018, la redevance perçue au titre de l'indemnité aux communes d'accueil pour le site de SUEZ est en augmentation de 33% par rapport à 2017, cela étant dû à plus de tonnage traité.

* Le volume des loyers des appartements communaux et les produits des locations sont stables. Ils s'élèvent à 22 339€ pour 23 550€ prévus au budget primitif. Les produits financiers n'existent plus car nous n'avons plus de placement.

* Au niveau des impôts locaux, et conformément à sa volonté de stabiliser la fiscalité, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux de la part communale en 2018. Concrètement, les impôts et taxes diverses représenteront presque 25% des recettes de l'année. En effet, il y a eu une légère augmentation de la base imposable en 2018 et les recettes fiscales apparaitront à 133 579€ au compte administratif.

* Les dotations et subventions de fonctionnement de l'Etat ont baissé par rapport aux années précédentes. La dotation globale de fonctionnement n'a pas échappé à la tendance, elle est passée de 12 232€ en 2017 à 11 161€ en 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



* Les charges à caractère général qui, budgétisées à 96 915€ au budget primitif seront finalement arrêtées à 79 971 € au compte administratif, suite à de moindres dépenses, notamment en entretien et réparations de biens immobiliers et de voirie.

Les autres charges de gestion ont baissé avec une dépense réelle d'environ 49 418€ contre 66 028 € en 2017.

Les charges financières en fonctionnement, qui correspondent aux intérêts des emprunts, représentent désormais 2,05% des dépenses contre 2,88% en 2016.

* Le poste des dépenses en personnel, avec 28.84% du budget, représente la part la plus importante de nos dépenses pour un montant réel de 161 919€. Le niveau de dépenses de ce poste est lié notamment à la nécessité de remplacement suite à des arrêts maladie du personnel communal.

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

L'année 2018 est marquée, en recettes, par une hausse du fonds de compensation de la TVA, liée aux montants d'investissements deux ans auparavant et par un versement de la section de fonctionnement en hausse.

Les dépenses d'investissement n'ont été réalisées concrètement qu'à hauteur de 28% des prévisions, le reste ayant été mis en reste à réaliser sur l'année 2019 car les travaux commandés ne sont pas achevés au 31 décembre 2018.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ressources propres externes	39 248 €	9.51%
102 FCTVA--TA	19 471 €	
13 Subventions d'équipement	9 600 €	
165 Emprunts caution	1 080 €	
20 immobilisations incorporelles	0 €	
40 opérations d'ordre entre sections	0 €	
41 Opérations patrimoniales	9 097 €	
Ressources propres internes	373 373 €	90.49%
1068 Report antérieur	138 042 €	
O21 Virement de section fonctionnement	235 331 €	
O24 produits de cession des immobilisations	0 €	
40 Opération d'ordre	0 €	
TOTAL DE LA SECTION	412 621 €	100.00%

Recettes d'investissement (suite)

Conformément au tableau ci-joint elles se décomposent ainsi :

En ressources externes :

- La Taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA qui, compte tenu des menus travaux réalisés en 2016 constituent 4,71% du budget avec 19 471€ de recettes.
- Les subventions d'équipement, budgétisées à hauteur de 9 600€ en 2018, sont arrêtées à un montant de 17 518€, cela dû à des subventions FUCLEM non connues au moment de l'élaboration du budget 2018.

En ressources internes :

- le virement de la section de fonctionnement
- le report antérieur qui reste élevé à 138 042€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le poste de remboursements d'emprunts couvre les annuités en capital pour 2018 des emprunts contractés pour un montant total budgétisé de 65 480€.

Un prêt contracté pour des travaux d'enfouissement de réseaux rue des grands Jardins et route de Revigny, contracté en 2003 pour un montant de 300 000€ est arrivé à échéance fin juin 2018.

Un prêt pour des équipements, contracté en 1999 pour un montant de 503 082€ en 1999 est arrivé à échéance fin décembre 2018.

Pour mémoire, il ne reste plus qu'un prêt pour l'aménagement du centre du village contracté en 2011 sur 20 ans pour un montant de 300 000€ (échéance annuelle fixe de 23 363€, capital et intérêts).

Le poste des immobilisations corporelles, est budgété à 219 921€ mais seulement la somme de 61 127€ a été réalisée en 2018, le reste est décalé en 2019, comme la réparation de la toiture Pan Ouest de l'Eglise, l'aménagement d'une partie du bas côté Rue Joseph Colas, la réalisation de plateaux surélevés route de Bar et route de Revigny.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles		
Non affectées		
16	Remboursements d'emprunts	65 480 € 15.87%
19	Différence sur réalisation d'immobilisation	0 €
21	Immobilisations corporelles (1)	219 921 € 53.30%
20	Immobilisations incorporelles	3 776 € 0.92%
23	Immobilisations en cours	0 €
00		
11	Reports sur investissement	114 347 € 27.71%
41	Opération patrimoniales	9 097
42	Opération d'Ordre	0 €
(1)	Programmes d'investissement	
TOTAL DE LA SECTION		412 621 € 100.00%

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal

Investissement pédagogique 2018 : les souris-robots et leurs barres de programmation

En 2018 la municipalité a investi dans 4 souris-robots. Ce matériel pédagogique innovant et ludique permet une initiation à la programmation, un travail d'orientation dans l'espace, d'anticipation et de numération.



Du jus de pomme "maison"

Suite à la cueillette de pommes au verger conservatoire de Laimont, les élèves ont effectué le pressage des pommes comme à l'ancienne ! Un grand merci aux grands-parents qui ont donné à l'école ce petit pressoir à vis et chaleureux remerciements également aux parents qui ont aidé au bon déroulement de cette activité pédagogique.



Rencontre intergénérationnelle

En partenariat avec Interm'aides55, les élèves de moyenne et grande section ont cuisiné des sablés de Noël à la salle annexe de la salle des fêtes, aidés par les personnes âgées, les bénévoles de l'association et les Atsem de l'école. Un premier moment d'échange intergénérationnel qui est amené à se renouveler en 2019 (jeux de société, bricolage, cuisine...).



L'auteure-conteuse, Ariette Somot,

est venue raconter ses histoires et présenter ses livres animés, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



Marché artisanal en mars



Les élèves ont préparé des objets à vendre pour le marché artisanal, sous l'œil bienveillant des adultes (parents et équipe enseignante) : fleurs décoratives en fil de fer, pots gourmands, sel aromatique... Le dimanche, le stand des écoles a été installé et tenu par les parents volontaires.



Partenariat avec Jean Médard, artiste de Laimont

A de nombreuses reprises, Jean Médard a ouvert sa maison et son atelier aux élèves.



« Ecoute le bruit des vagues »



Lors de la venue de l'artiste à l'école, les enfants lui ont offert un livre créé par eux, avec, comme personnage principal une sculpture de Jean.



Des œuvres individuelles ou collectives "à la manière de Jean" ont été créées par les élèves tout au long de l'année.



Correspondance scolaire avec le Sénégal



Un projet de 2 ans avec le Sénégal a été commencé fin 2018. Les élèves ont pu suivre en direct (grâce au GPS satellite) le trajet du bateau Zanzibar qui a transporté de France jusqu'à la région fluviale du Siné Saloum des caisses de jouets pour une future "case des Touts petits" (sorte de crèche) à Nghadior. L'équipage du bateau a été ensuite jusqu'au village reculé de Falia pour rencontrer les responsables de l'école avec qui les élèves de Laimont vont correspondre.



L'école est ouverte

Les mercredis matin, les parents et grands-parents volontaires ont encadré des petits groupes d'élèves lors d'ateliers préparés par les enseignantes.



Le brassage des élèves, quelque soit leur niveau de classe, et la présence des familles dans l'école ont fait de ces mercredis un moment riche pédagogiquement et riche d'échanges.

Voyage scolaire de fin d'année

Début juillet, sortie pédagogique à la ferme de Woimbey. Merci aux nombreux parents accompagnateurs.



De curieux invités à l'école

En mai et juin 2018, plusieurs animaux ont été accueillis successivement à l'école, pour un jour ou deux : cochons d'Inde, tortues de terre et d'eau, moutons, lapin et même cheval !



Fête des écoles en juin

La fête des écoles s'est déroulée à Chardogne pour la deuxième année consécutive. Les élèves scolarisés à Laimont et Neuville, de la toute petite section à la classe de CM2, ont chanté et dansé avant de profiter des jeux.



Animations et activités communales



14 juillet

Défilé aux lampions, feux d'artifice et pour la première fois, verre de l'amitié sur la place grâce à une météo très favorable; un rassemblement populaire qui a rencontré un vif succès. A renouveler.



11 novembre



Chaque année, la population de Laimont honore ses morts tombés durant les conflits : 8 mai, 14 juillet, fête patronale et 11 novembre. C'est l'occasion de rassembler les villageois dans un échange à la fois recueilli et convivial.

Animation particulière le jour du 11 novembre : les membres du Conseil municipal se rendent au domicile des habitants de plus de 70 ans, offrent une brioche et se mettent à leur écoute : une discussion toujours très attendue et fort sympathique.

Installation de stockage de déchets inertes



Associer la population aux projets qui les concernent: modifications du projet initial pour arriver au consensus en préservant la tranquillité des habitants tout en permettant l'activité d'une entreprise locale.





Association Sportive et Culturelle de Laimont

Le mot du président du LAS : Didier LAURENT

Un président heureux.

2018, l'année du renouveau.

La section tennis de table dans sa catégorie Adultes a fait un très beau parcours en championnat Ufolep avec l'intégration de jeunes joueurs. Bravo à eux.

Mais ma satisfaction est du côté de nos très jeunes pongistes au nombre de 10 qui tous les mardis depuis début septembre, encadrés par Hugues et Christelle, viennent se perfectionner au tennis de table.

L'intervention, tous les débuts de mois, de Céline, animatrice diplômée Ufolep, permet aux joueurs et encadrants d'évoluer plus rapidement.

La section cardio-circuit-training est depuis septembre sous la houlette de Jessica et Magda et toujours animée par Fabrice, diplômé d'état en la matière.

L'ensemble des sections du LAS se porte bien et le nombre d'adhérents reste stable.

Comme les années précédentes, le loto des fêtes et la brocante sont les principaux événements qui nous permettent de financer les activités pour les enfants (carnaval, chasse aux œufs...)

Grâce à notre équipe de bénévoles (qui ne demande qu'à évoluer), toutes les manifestations de cette année se sont déroulées dans une très bonne ambiance.

Section Marche nordique



Un peu d'ombre sous le cerisier : temps de repos bien mérité après la marche !



Nous avons la chance de vivre dans un cadre où nous pouvons profiter d'un vaste espace naturel : le parcours balisé « La Forestière » et le sentier pédagogique nous invitent à la balade.



Tennis de table

Il est en forme le club de Laimont ! Des effectifs en hausse, des jeunes, des cours, de la compétition... Profitez des plaisirs d'un sport ludique et passionnant en rejoignant le club des pongistes !

L'effectif 2018 :

Le club se compose actuellement de 20 membres :
7 joueurs licenciés compétition - 4 adultes inscrits en loisir - 9 jeunes

Deux sections :

La section jeune se retrouve chaque mardi de 18h30 à 19h15. Christelle et Hugues encadrent ce groupe qui fait son apprentissage du jeu. A noter qu'une enseignante diplômée de l'UFOLEP, Céline Martinez, vient en renfort pour donner des cours, environ une fois par mois.



La section adulte vient s'entraîner chaque mardi de 19h15 à 20h15.

La compétition :

Le club participe au championnat UFOLEP départemental et comprend 5 joueurs classés.

Le tarif :

Il est de 6 euros seulement, prix de l'adhésion au L.A.S.

Ceux qui veulent s'engager davantage et participer aux compétitions officielles doivent se licencier à l'UFOLEP, les tarifs variant de 16 € à 31 € selon les catégories d'âges.

Les séances :

Elles se déroulent tous les mardis en périodes scolaires :

- de 18h30 à 19h15 pour les jeunes,
- de 19h15 à 20h15 pour les adultes,

à la salle communale, face à la mairie de Laimont.

Contact :

Hugues FOURMENT

Tél. 06.72.11.45.86 ou hugues.fourment@orange.fr



Section Circuit Training

À LAIMONT

Venez entretenir votre forme avec des séances de

CIRCUIT-CARDIO-TRAINING



tous les jeudis de 20h à 21h
grande salle communale

Afin d'entretenir votre condition physique et d'améliorer votre silhouette, optez pour la meilleure solution : **le circuit-cardio-training** au rythme de la musique.

Avec Fabrice : professeur diplômé d'Etat

Activités régulières des sections du L.A.S.



LAIMONT
ASSOCIATION SPORTIVE
ET CULTURELLE



Marche nordique : tous les jeudis à 14h
Dominique HÉDIN

Gymnastique volontaire : tous les lundis de 20h à 21h
Janick BOURCELLIER



Tennis de table : tous les mardis à partir de 18h30
Hugues FOURMENT

Danses de salon : tous les mercredis de 20h à 21h30
Nadine BARBIER



Circuit-Cardio-Training : tous les jeudis de 20h à 21h
Jessica NICOLLE

Jeu de "Scrabble" : tous les lundis de 14h à 16h
tous les jeudis de 20h15 à 22h15
Denise PROT



Jeux de cartes : un samedi sur deux de
20h30 à 24h



Jeux de société : une fois par mois à 20h30
(à partir de 8 ans) Valérie MARJOLLET

Section danses de salon



Régulièrement, un professeur diplômé dispense des cours de danse aux membres de la section, un perfectionnement sérieux, utile mais toujours dans une ambiance décontractée et conviviale.

Animations au cours de l'année 2018



Cette année encore, une belle réussite de la brocante. La recette ? Une bonne équipe d'organiseurs et le beau temps !



Randonnée nocturne

Dégustation de crêpes après la marche : merci aux cuisinières.

Un parcours jalonné de lampes à pétrole, une belle illumination qui nous a valu la visite impromptue mais amicale des pompiers et des gendarmes !



Loto au profit du LAS



Un bénéfice qui permet de financer les activités culturelles et sportives de l'association.

Soirée beaujolais : une des nombreuses activités de la section danse



Comme chaque année, le LAS a réuni de nombreux invités autour de la dive bouteille de beaujolais.



Au calendrier associatif et communal



17 février	Repas dansant de la St Valentin	2 juin	Brocante
6 mars	Carnaval des enfants	15 juin	Concours de cartes
10 mars	Expo' artisanale	13 et 14 juillet	Fête nationale
24 avril	Chasse aux œufs	Juillet/ août	C.L.S.H. et Ballu'été
27 avril	Théâtre	20, 21 septembre	Journées du Patrimoine
27 avril	ou soirée Karaoké	5 et 6 octobre	Fête patronale
8 mai	Fête patriotique	11 novembre	Fête patriotique
31 mai	Fête des voisins	21 novembre	Fête du Beaujolais



La Photothèque de Laimont

Dès maintenant, notez ces dates sur votre agenda



EXPOSITION
Entrée libre

La Photothèque de Laimont
vous dévoile son patrimoine

EGLISE SAINT REMI DE LAIMONT

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2019

Samedi 27 et dimanche 28 septembre 2019

de 14 h à 17 h

La vie associative

L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)



Jean-Philippe Couchot, nouveau Président de la chasse communale de Laimont.

L' ACCA de Laimont compte actuellement 18 membres, pour la plus grande partie ce sont des habitants du village.

Quatre générations chassent ensemble tout au long de l'année. Beaucoup de membres vivent cette passion avec leurs enfants, les binômes père fils et père filles sont nombreux.

Nous prélevons en moyenne une douzaine de sangliers, une quinzaine de chevreuils et un grand cervidé par an.

Une grande partie de notre budget annuel et de notre temps est consacré à l'implantation du faisán commun et du faisán obscur sur notre territoire (nous ne prélevons que 20% des faisans relâchés).

Notre gestion cynégétique tient compte du fait que nous sommes très attachés à notre biotope et qu'en aucun cas le plaisir ne passe avant la raison.

Mon objectif comme président à l'égard de l'ensemble des Limounis est de faire preuve d'ouverture et de tolérance, de faire que cette biodiversité exceptionnelle demeure un bien commun à préserver pour les générations à venir.

Notre association reste ouverte à toutes les personnes qui désirent un jour découvrir la chasse et son folklore, je les invite à prendre contact avec moi, ou un membre du bureau, afin de participer à une journée très nature et amicale.

Le président.



L'A.A.P.E.L. (Association pour l'Aménagement et la Protection de l'Environnement de Laimont)

- Lors de son assemblée générale du 9 Novembre 2018, l'AAPEL a fait le bilan d'une année riche en événements.
- Dépôt de l'**enquête sanitaire** auprès de l'Agence Régionale de la Santé du Grand Est en avril ; l'objectif étant de répondre à une inquiétude de la population quant au nombre important de malades de cancer dans notre village.
- **Ouverture** d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu dit « Poirier Moraudel » par les Sables de Laimont par Arrêt Préfectoral n° 2018-2288 autorisant la Société à exploiter le site pendant sept ans sans dispositif de concassage.



Palet retrouvé sur le site
d'Epremont
Rue Poirier Moraudel

Forages effectués par SUEZ
au Bois de « la Prairie »
Route de Reims



En 2019...

- **Reprise de l'enquête sanitaire** afin d'enrichir l'étude prise en charge par l'Agence Santé Publique France.
- Le **Projet d'extension** de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux SUEZ Minerals va être déposé. L'AAPEL reste vigilante et ne manquera pas de vous informer en cas de réunions, d'enquête publique ou de portes ouvertes !
- **Et bientôt**, la mise en place d'un **site web** dédié à l'environnement, à l'histoire archéologique et à l'actualité de notre village.

Notre association est ouverte à toutes et à tous. Alors si vous voulez plus d'informations, si vous avez des idées pour la protection de l'environnement, ou pour écrire des articles sur notre site, ou si vous souhaitez nous rejoindre ! N'hésitez plus !

Contactez-nous par mail : aapel55@orange.fr ou au 06 86 84 37 60.

Valérie Marjollet, Présidente de l'AAPEL

Le Festival des Granges



JEFFREY
FOUCAULT
édition 2018

LE PLUS FOLK DES FESTIVALS

festival des
granges

Merci à Laimont et ses habitants pour leur aide précieuse !
Rendez-vous les **30 et 31 Août 2019** pour la **16^e édition** du Festival des Granges !

SUIVEZ-NOUS
SUR
facebook

Le repas des Anciens - 11 février 2018



Sur le thème du tennis de table





La vigne et ses vigneron à Laimont

Plantées d'abord en ligne, elles ne gardaient pas longtemps leur bel alignement ; les anciens vigneron, soucieux de multiplier les pieds et combler les espaces vides opéraient par provinage ou chavage ou par marcottage ou sauterelle. Les outils utilisés étaient la bêche, ou fourche bêche, le hoyau et le chavrot. La hotte en osier tressée avait de multiples usages, pour la vendange, mais aussi pour transporter le fumier, ou remonter la terre au haut de la vigne, terre descendue par ravinements.

La serpette pour la taille et la vendange, plus tard remplacée par le sécateur, des cisailles pour le pinçage ou l'effeuillage quand le raisin commençait à mûrir. A Laimont-Fontenoy, une fabrique de serpettes était établie dans ses murs, et ses autres spécialités étaient la coutellerie (coutellerie Sommelet) et les forces à tondre les moutons. Après avoir employé jusqu'à une bonne dizaine d'ouvriers, elle fut victime de l'abandon de la vigne et de l'élevage du mouton dans notre département. Elle s'arrêta définitivement en 1939. Les dernières commandes furent pour les vignobles algériens. Les cultures de la vigne étaient souvent réservées aux femmes ; elles bêchaient, taillaient, chavaient (une contrée a gardé ce nom : « la chavée ») et binaient plusieurs fois dans l'année. Elles participaient bien sûr aux vendanges, mais leur travail s'arrêtait là, pour la fabrication du vin, c'était un travail d'hommes.

Le ban des vendanges décrété et annoncé (voir encadré), Il fallait trouver de la main d'œuvre, manœuvres, tâcherons, gens de journée, comme l'on disait alors, même les gosses étaient embauchés.

La troupe joyeuse, surtout par beau temps, se répartissait dans les vignes. Les paniers se remplissaient et étaient vidés dans les hottes calées de place en place. Les hottes, transportées à dos, étaient vidées à leur tour dans le bellon (petite cuve, souvent de forme ovale) juché sur un chariot en bout de la plantation.

Quelques semaines après les vendanges, les verjus ont quelque peu mûri, et quand la date du grappillage

était proclamée, les vignes se peuplaient à nouveau, mais cette fois, de gens de condition modeste, qui trouvaient là une aubaine inespérée de pouvoir, eux aussi, faire un peu de vin.

Ce jourd'hui dix et neuvième septembre mil neuf cent cinquante sept, par devant nous Nicolas Collignon, mayre foncier au lieu de Laymont et Fontenoy est comparu Gabriel Menissel, procureur d'office, lequel a pris communication du rapport d'expert du jour d'hier pour la visite des vignes, requérant règlement de ban pour les vendanges prochaines et pour éviter plusieurs abus et avoir recours le cas échéant.

Savoir : que la journée seigneuriale sera au mercredi vingt huitième courant sans qu'il soit permis à qui que ce soit de vendanger ce jour-là.

Le jedy ensuite, il sera permis de vendanger en la contrée en dessous de Laymont et celle de Montdoré, et le vendredy suivant, en la contrée de Fontenoy et celles des épagnes, avec défense à toute personne de contrevenir au présent règlement à peine d'amende et confiscation des raisins. Pareillement, défense d'aller grapper, n'y tracasser les vignes pendant la huitaine franche. Enjoignons au garde d'y veiller et tenir la main. Publié et affiché à ce que personne n'en ignore, pour foy de quoy avons signé avec le procureur d'office et notre greffier. Dont acte :

Nicolas Gobert, François Longeaux, Pierre Pierre, Nicolas Garnier, François Thomas, Gabriel Menissel et Nicolas Collignon.



Une maxime du temps jadis disait au vigneron :
Lorsque tu vendangeras ta vigne, tu n'iras rien grappiller ensuite :
ce qui restera sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve
A Laimont-Fontenoy, il nous semble qu'il n'y ait jamais eu de pressoir. Par contre Villers aux Vents en possédait un. Le vin était obtenu par foulage. Lorsque le bellon est plein, il était amené près du fouloir, sorte de cuve pas très haute dans laquelle était déversé le contenu ou partie de ce contenu, qui était foulé au pied par un ou plusieurs hommes.

Quand la masse de raisins dépassait largement la hauteur du genou, il n'y avait plus qu'un remède : se déshabiller, complètement, entièrement, sauf peut-être une feuille de vigne pour cacher l'essentiel. C'est pourquoi le travail des femmes à la vigne s'arrêtait tout juste aux vendanges, n'étant pas invitées à ce genre de sauteries.

Le soir, c'était le festin, qui se prolongeait fort tard. Le plus beau coq de la basse-cour en avait souvent fait les frais. Rendez-vous était pris pour le lendemain à bonne heure, mais au petit matin, pour beaucoup, c'étaient les « cagnats » (maux de reins), ce à quoi les anciens disaient aux jeunes : « des reins, mais on en a pas avant soixante ans ! » et la bonne humeur repartait.

Un abandon brutal dans notre région. Evidemment, le phylloxera y est pour une bonne part, mais d'autres régions en sont venues à bout. Les anciens disaient avec un brin de malice : « nos enfants ont des bras affaiblis, les côtes en long et la colonne vertébrale bien trop rigide ».

Il y avait sûrement l'exode rural de l'après-guerre, la qualité du vin, produit qui était loin d'être un grand cru, les années « sans » à répétition, la rentabilité en baisse, autant de facteurs aggravants.

Le dernier carré de vigneron têtus continuera néanmoins à cultiver leur vingt hectares jusqu'à l'aube de la deuxième guerre mondiale où l'on vit, nécessité oblige, des petites parcelles à nouveau plantées. Pendant ces années de restrictions, un travailleur se voyait octroyer 3 litres de vin... par mois !

Heureux était celui qui possédait quelques ceps .

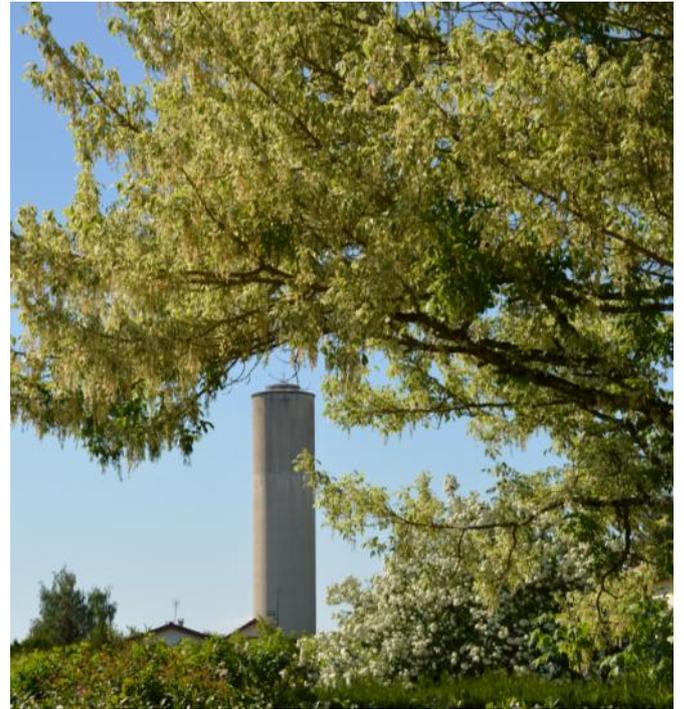
Les variétés de raisins récoltées en ces années-là étaient le Baco 1, le Gaillard, les Kulmann 188 – 2% - 319, l'oberlin 595 et le Seibel, remplaçant des pineau et Gamay d'autrefois.

En 1947, année de la levée des dernières restrictions, la surface plantée en vignes diminua de nouveau, nos vins fortement concurrencés par ceux du midi de la France et par les étrangers, italiens surtout. 1963, il reste un hectare et 13 ares de vignes qui sont déclarés. Le dernier recensement en 1970 donne 80 ares et 95 centiares.

Entre 1963 et 1970 d'autres avaient déposés les outils comme Alphonse Médard, Achille Médard, Roger Notré, Marcel Médard, Louis François et René le fils. Presque tous sont disparus, leurs vignes aussi, et nous arrivons en l'an 2000 avec nos quelques pieds de vignes en bord de chemin.



D'après les recherches et le texte d'Albert Renauld-Gillet (†)



Laimont sous le soleil du joli mois de mai : un écrin de verdure et de fleurs !